



CONSTRUIRE ENSEMBLE

Réformes du code du travail, paiement des rémunérations au mérite dans le privé comme dans le public, réforme de la formation professionnelle, retraites à points, privatisation des services publics, suppressions des cotisations sociales... Renvoyer à chaque individu la responsabilité de sa situation en individualisant tous les droits, faire disparaître toute forme de droits collectifs et de solidarité pour nourrir le fatalisme et faire croire que les mobilisations des travailleurs sont vaines, voilà la société que voudrait nous imposer Macron, au plus grand bonheur du patronat.

Mais, malgré les difficultés, de plus en plus de travailleurs prennent conscience que l'action collective est nécessaire pour défendre leurs droits, en témoignent toutes les luttes en cours. Oui, il y a du mécontentement, de la colère chez les salariés, qu'ils soient du privé comme du public ainsi que chez les retraités. Notre rôle est de transformer cette colère en revendications qui touchent au quotidien des salariés et décider avec eux des formes d'actions possibles.

Les élections professionnelles des salariés du privé dans le cadre de la mise en place des CSE et celles des agents de la fonction publique le 6 décembre sont une opportunité pour aller à la rencontre des salariés, se déployer là où la CGT est absente. Débattre, informer, construire ensemble pour donner de la confiance et l'envie d'actions collectives, éléments indispensables pour accroître le rapport de force et gagner des avancées sociales de haut niveau pour toutes et tous.

Frédérique LANDAS



Retrouve l'actualité de la CGT Picardie sur notre site web



LE LIEN PICARD N° 32



Journal trimestriel
du Comité Régional CGT Picardie
ISSN 2112-3802
PRIX : 0,50 €
N° CPPAP : 0721 S 08349
Directrice de la publication :
Frédérique LANDAS
Imprimé par Polyservices - Beauvais



**BUDGET
RÉGIONAL**
PAGE 2

**INTERVIEW
D'ALAIN
ARNEFAUX**
PAGE 3

**MISE EN PLACE
DU CSE**
PAGE 4

**FORMATION
SYNDICALE
SUR LE CSE**
PAGE 5

**ELECTIONS
FONCTION
PUBLIQUE**
PAGE 6

**LUTTES
EN PICARDIE**
PAGES 7 & 8

**ACTIVITÉS
SOCIALES ET
CULTURELLES**
PAGE 8

Pour nous joindre : **Comité régional CGT Picardie** - 39, rue Chabannes - 80000 AMIENS

Téléphone : 03 22 33 35 00 - E-mail : picardie@cgt.fr - <http://crpicardie.reference-syndicale.fr/> Comité régional CGT Picardie



Le Conseil régional des Hauts-de-France tourne le dos aux besoins des salariés et de la population

Le 26 juin dernier, le CESER s'est penché sur le **Compte administratif 2017 de la Région**.

Ce document retrace les crédits budgétaires votés par l'assemblée régionale et leur utilisation réelle (leur « taux de réalisation »).

Les conseiller-e-s CGT ont fait la démonstration qu'il y a une grande différence entre les intentions affichées par l'exécutif régional et la réalité.

En effet, alors même que les crédits budgétaires de 2017 sont en baisse par rapport à ceux de 2016, leurs taux de réalisation sont eux aussi en forte diminution !

Quelques exemples de faibles « taux de réalisation » sur des compétences exclusives et des compétences partagées de la Région :

Pour les compétences exclusives	Dépenses d'investissement	Dépenses de fonctionnement
« Formation professionnelle et apprentissage »	73% (89% en 2016)	86%
« Transports »	79% (88% en 2016)	97%
« Aménagement du territoire »	74% (93% en 2016)	77% (85% en 2016)
« Environnement »	55% (62% en 2016)	86%

Pour les compétences partagées	Dépenses d'investissement	Dépenses de fonctionnement
« Santé et action sociale »	51% (81% en 2016)	84% (94% en 2016)
« Culture, sports et loisirs »	61% (70% en 2016)	97%

A cette réalité confondante, il faut en rajouter une autre toute aussi inquiétante : la faible utilisation des fonds européens ! La loi « Notré » d'août 2015 fait des Régions les « Autorités de gestion » des fonds européens. Il est accablant de constater qu'en Région Hauts-de-France ces fonds, extrêmement structurants et moteurs pour le développement régional, ne sont réalisés qu'à hauteur de 28% en fonctionnement et que de 26% en investissement !

" une baisse de 21% des crédits pour la formation professionnelle "

Combien de projets utiles aux salariés et aux habitants abandonnés ? Lesquels ? Quelles priorités ?

Difficile à dire précisément, dans la mesure où le CESER est amené à dénoncer l'insuffisance (volontaire ?) d'informations sur les politiques sectorielles du Conseil régional...

Une Région moteur de développement pour répondre aux besoins ? Ou une Région « frein-moteur » ?

Le groupe CGT partage l'affirmation exprimée dans l'avis du CESER sur le rôle réel que doit jouer la collectivité régionale : « ... l'orthodoxie financière stricte ne peut, à elle seule, être un objectif. ».

Notre groupe exprimait déjà pour 2016 sa crainte que la baisse importante de l'investissement « génère du désinvestissement en cascade des collectivités locales et territoriales en Hauts-de-France ».

L'orientation budgétaire pour 2018 ne change pas la donne, elle l'amplifie !

Le Conseil régional a voté son budget 2018 en baisse de 3,5% par rapport à celui de 2017 (-121,6 millions). Cette baisse hypothèque gravement l'avenir des salariés et de la population. Par exemple, cela se traduit par une baisse de 21% des crédits pour la formation professionnelle, ce qui implique :

- le renoncement à l'objectif d'amélioration des qualifications (et donc des salaires),
- le recours à des formations courtes visant à « l'employabilité » immédiate, l'interdiction de l'accès à un emploi durable et de qualité pour de nombreuses personnes.

" Rien sur la santé ! "

Toujours le 26 juin dernier, le CESER s'est penché sur le « budget supplémentaire » de 2018 du Conseil régional des Hauts-de-France. Le budget supplémentaire a pour fonction principale de faire des ajustements sur le « budget primitif » de la même année.

La population régionale était en droit d'attendre que ce soit l'occasion de sérieux réajustements d'un budget primitif qui s'écarte des réponses nécessaires à leurs besoins les plus élémentaires : emploi, formation, transports, santé, etc. Force est de constater qu'il n'en est rien !

Par exemple :

Rien sur la santé ! Alors que l'Académie de Médecine vient de lancer un cri d'alarme sur la situation sanitaire des Hauts-de-France en pointant :

- le dernier rang national pour l'espérance de vie,
- une densité médicale inférieure à la moyenne nationale,
- un nombre de professionnels d'éducation à la santé en baisse de 78%,

et en invitant l'État, l'Agence Régionale de Santé, la Région... à retoucher leurs manches !

Rien sur le soutien et le développement de l'industrie et de ses emplois ! « Alors que l'industrie a permis le développement économique, entre 1989 et 2016, le nombre de salariés de l'industrie dans les Hauts-de-France a chuté de 43 %... Pourtant, la Région dispose de véritables atouts pour se maintenir à la pointe dans de nombreuses activités » (Source : INSEE flash Hauts-de-France – 26 mars 2018).

Cette politique d'austérité n'épargne pas les transports. Dans un contexte de négociation de la future convention TER, la volonté de toujours faire baisser la facture va affaiblir le service public et interdire qu'on réponde aux besoins des usagers. Concernant les infrastructures ferroviaires, les efforts financiers pour les rénovations de lignes sont insuffisants pour qu'elles puissent être toutes maintenues. Les réductions de budget sont une porte ouverte à de nouvelles substitutions routières. C'est inacceptable !

Oui, le Conseil régional tourne véritablement le dos aux besoins des salariés et de la population !

Jean-Marie Masse
Co animateur du groupe CGT au CESER



Interview d'Alain ARNEFAUX, mandaté⁽¹⁾ CGT au sein du Conseil d'administration de l'UGECAM Hauts-de-France

(Alain est 2^{ème} Vice-Président du Conseil, élu en juillet dernier)

Pour la première fois la CGT a une vice-présidence, est-ce le fruit du hasard ?

AA : Nous avons bénéficié de la désorganisation des employeurs à présenter leur candidat ! C'est surtout la reconnaissance d'un travail de longue date de la CGT, puisque je représente notre organisation dans cette instance depuis sa création en mars 2000. Même si la CGT est la seule organisation à voter contre les budgets, elle s'inscrit dans un débat constructif.

De quoi parle-t-on ?

AA : Le conseil discute et débat sur de nombreuses questions, tels que les budgets, les projets d'établissements. Ces derniers ayant un impact important sur la vie et l'avenir des structures avec également des répercussions sur les conditions de travail des personnels. Ce sont 19 établissements, services sanitaires et médico-sociaux à destination d'adultes et d'enfants handicapés, de personnes âgées dépendantes, de patients en psychiatrie ainsi qu'en soins de suite et réadaptation.

Que porte la CGT dans ce conseil ?

AA : Depuis des années l'UGECAM est confrontée à des difficultés budgétaires majeures, avec notamment une sous-dotation récurrente de certaines activités. Dans la COG* 2018/2022, l'équilibre financier reste un objectif majeur. La CGT s'oppose à cette COG, non pour désavouer les équipes et les ambitions de la Direction, mais bien pour signifier une fois encore, l'urgence absolue d'opérer une rupture avec les politiques de maîtrise des dépenses qui ne font qu'aggraver la situation. La CGT est résolument engagée dans une reconquête de la sécurité sociale.

Quel impact de la COG sur les établissements ?

AA : À terme, cette situation fragilise certains établissements. Par exemple dans certains EHPAD : La Résidence des Pays de Somme et les Maisons bleues (Résidence Dampierre, la Rose May et la Verderie), la logique financière et comptable l'emporte sur le bien-être des patients et des personnels.

Comment vois-tu l'évolution de ton mandat ?

AA : Nous échangeons beaucoup par mail avec les conseillers CGT qui siègent à la CNAM*. Mais, il faudrait créer d'avantage de liens entre les conseillers et administrateurs dans les différentes caisses de Sécurité Sociale (CPAM, URSSAF, CARSAT). Si chaque fonctionnement est différent, la tendance est à s'épauler entre caisses pour favoriser la cohérence de l'intervention CGT.

L'éloignement entre les personnes est aussi problématique, pour échanger nos informations, croiser nos analyses. L'organisation de rencontre et de formation, notamment la formation « administrateur des caisses de sécurité sociale » organisée par le Comité Régional CGT Picardie, les 11 et 12 octobre prochain, est donc tout à fait bienvenue.

(1) Mandat, dimension

Désigné pour siéger à l'UGECAM* parmi les mandatés CARSAT* et CPAM* de la Région

*UGECAM : Union pour la Gestion des Etablissements des Caisses d'Assurance Maladie

*CARSAT : Caisse d'Assurance Retraite et de Santé Au Travail.

*CPAM : Caisse Primaire d'Assurance Maladie

*COG : Convention d'Objectifs et de Gestion

*CNAM : Caisse Nationale de l'Assurance Maladie

Pour une sécurité sociale du XXI^{ème} siècle

Pour la CGT, depuis trente ans, les gouvernements successifs et le patronat n'ont cessé de stigmatiser « le trou abyssal de la Sécurité sociale » et d'enchaîner les plans d'économies pour équilibrer les comptes de la Sécu. La diminution drastique depuis dix ans du taux d'évolution des dépenses d'assurance maladie dans le cadre de l'objectif national des dépenses d'assurance maladie (Ondam), fixé par le projet de loi de financement de la Sécurité sociale, illustre parfaitement cette volonté.

Cette obsession des économies est la cause première des reculs de notre Sécurité sociale solidaire :

- baisse des remboursements des dépenses de santé,
- réduction drastique des moyens de l'hôpital public,
- augmentation des renoncements à des soins pourtant nécessaires,
- succession de réformes des retraites régressives depuis la réforme Balladur de 1993,

- remise en cause de l'universalité des prestations familiales...

Notre organisation est force de proposition pour une sécurité sociale du XXI^{ème} siècle avec une réforme du mode de calcul des cotisations de sécurité sociale

- repenser le taux de cotisation employeurs ;
- réaliser l'égalité salariale femmes-hommes ;
- supprimer les exonérations de cotisations patronales et le CICE (Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi) ;
- dé plafonner les cotisations salariales et patronales ;
- transformer la CSG en cotisation salariale et patronale ;
- soumettre à cotisations sociales les fonds d'épargne salariale ;
- mettre à contribution les revenus financiers des entreprises.

Comité Social et Economique (CSE) et formation syndicale CGT

La mise en place des CSE pose beaucoup de questions dans les syndicats. La confédération propose déjà un stage intitulé « Bataille à engager avant la mise en place du CSE ». Ce stage traite du CSE en général et de la négociation à avoir avant sa mise en place, y compris avant la négociation du protocole électoral.

La formation « Santé, sécurité et conditions de travail » des élu-e-s CSE,

est indispensable afin que les élu-e-s soient plus efficaces pour promouvoir et défendre les droits et les intérêts des salarié-e-s dans l'entreprise.

La réglementation très spécifique de cette formation (autorisation d'absence, rémunération, financement...) est disponible dans le code du travail L2315-15, L2315-40 et 41 R2315-9

Le modèle de demande de congé de formation « Santé, sécurité et conditions

de travail » pour les élu-e-s au Comité Social et Economique est disponible sur le site de la formation syndicale (<http://www.formationsyndicale.cgt.fr>) rubrique « droit à la formation ». Attention il faut envoyer une copie de la demande à l'organisateur de la formation (UD ou FD).

Le stage « CSE prise de mandat » est en cours de construction et sera disponible pour la fin de l'année.

Mise en place du CSE : gagner des droits nouveaux, c'est possible

La preuve par l'exemple, le syndicat CGT Spontex (Beauvais)

Comme dans toutes les entreprises, le Comité Social et Economique est imposé par les ordonnances Macron en remplacement des IRP (Institutions Représentatives du Personnel) existantes. Le syndicat CGT de l'usine SPONTEX à Beauvais a négocié un avenant à l'accord sur l'exercice du droit syndical avant la mise en place du CSE. Cet accord s'étend désormais à l'organisation du CSE pour une durée indéterminée. Il permet d'obtenir des droits et garanties de haut niveau pour le personnel et de consolider les droits des représentants élus du personnel.

Les effectifs

Ils tiennent compte des intérimaires et des salariés d'entreprises extérieures. Les alternants et CDD ne comptent pas mais participent au vote s'ils ont au moins 3 mois d'ancienneté. Pour 276 salariés, les ordonnances prévoient 11 titulaires, le syndicat en a négociés 12. C'est le nombre prévu pour un effectif de 400 à 499 salariés.

Les heures de délégations

Chaque élu a droit à 22 heures par mois, le secrétaire du CSE a droit à 75 heures.

Le mandat

Le nombre de mandats n'est pas limité contrairement à la loi qui en impose 3 maxi. De plus les élections auront lieu tous les 2 ans, c'est une revendication de la CGT, gagnée à Spontex. Cela permet de faire vivre la démocratie et renforce la qualité de la vie syndicale.

La commission santé, sécurité et condition de travail (CSSCT)

Elle n'est obligatoire qu'à partir de 300 salariés, à Spontex elle est gagnée avec un effectif inférieur. De plus l'accord lui donne les prérogatives qu'avait le CHSCT. La loi prévoit 3 représentants du personnel à Beauvais il y en aura 4. Les membres de la CSSCT bénéficient de 22 heures de délégation, le secrétaire de 35 heures mensuelles. Les membres ont droit à 5 jours de formation SST pris en charge par l'employeur. Le code du travail ne prévoit que 3 jours de formation dans les établissements de moins de 300 salariés.

Les accords et Règlement intérieur du CSE sont disponibles sur le site de la Fédération CGT THC :

<http://thc-cgt.fr>

- rubrique articles récents -
- accords à prendre en exemple -



1 titulaire



d'heures



nombre mandat illimité



1 siège CSSCT



2 jours formation SST



secrétaire



prise en charge employeur formation SST

Le syndicat CGT de Spontex Beauvais vient de démontrer que l'on peut non seulement maintenir l'existant mais aussi gagner des droits !





Formation syndicale sur le CSE (Comité Social et Economique)

Interview de Sarah Van Treeck, responsable à la Formation syndicale de l'UD de l'Aisne

Le lien : Sarah, tu as participé à une Formation IREO* sur le CSE du 26 au 28 juin 2018 à Lille, peux-tu nous en parler ?

Sarah : Une délégation de l'UD de l'Aisne (6 camarades) s'est rendue à la session de formation organisée par l'IREO à la faculté de droit de Lille.

La formation était effectuée par le biais du cabinet APEX. Le fait que l'intervenante soit juriste était un plus dans la compréhension de certaines informations de bases données lors de cette formation.

Les apports de connaissance étaient accessibles, la pédagogie était différente de celle des formations CGT, mais s'en rapprochait, notamment l'alternance apports/exercices.

Le lien : Peux-tu nous donner un exemple ?

Sarah : Notamment dans les calculs d'effectifs à prendre en compte pour la création de CSE.

Le lien : Quel apport pratique dans cette formation ?

Sarah : Les bases sont données pour négocier au mieux dans les futurs CSE et faire le distinguo entre les prérogatives actuelles et futures.

Le lien : Après ce stage, reste-t-il des zones d'ombre sur le CSE ?

Sarah : Plusieurs vides juridiques ont été pointés concernant les CSE, notamment en terme d'accord mixte. Néanmoins, ces vides pourraient être utiles à nos élus CSE, vu que le maître mot des CSE est : négociation. À nos futurs élus CSE de gagner des avancées par la négociation.

Le lien : Peux-tu nous en dire plus sur cette formation ?

Sarah : Cette formation est enrichissante et adéquate, les documents donnés vont permettre d'aider à construire une formation sur le département en complément de la journée de formation confédérale CGT.

Le lien : Sarah, tu es responsable à la Formation syndicale de l'UD de l'Aisne, quelle utilité vois-tu à cette formation pour ton mandat ?

Sarah : Le collectif formation syndicale s'est réunis le 12 juillet. Il va mettre en œuvre la construction de cette future formation pour pouvoir la proposer dès cette rentrée.

* Institut Régional d'Education Ouvrière

Pour aller plus loin...

RPDS spéciale : Le comité social et économique

Un numéro double de La Revue Pratique de Droit Social consacré à la mise en place et au fonctionnement du comité social et économique.

Sur NVO boutique, 15 euros l'exemplaire

Les fiches juridiques d'Options (journal de l'UGICT CGT)

<http://www.ugict.cgt.fr/options/fiches-juridique>

Sur le site NVO :

[https://droits.nvo.fr/veille-juridique/rubrique NVO droits / actualités juridiques](https://droits.nvo.fr/veille-juridique/rubrique-NVO-droits-actualites-juridiques)

Sur le site CGT :

malette «Ordonnances Macron»



Poursuivons, amplifions notre campagne d'abonnements !

Se réapproprier la lecture de la Nouvelle Vie Ouvrière

Comment réussir les prochaines actions ? Comment combattre les prochaines réformes ? Comment gagner les élections et notamment celles dans la Fonction publique ? Nous avons besoin d'arguments, d'éléments de réflexion, d'exemples positifs, d'outils juridiques solides ! Et, là, notre journal est un support indispensable pour les militants !

Une réalité contrastée en Picardie

Nationalement, nous nous sommes fixés des objectifs de réalisation concret et à portée de chaque UD...

Dans l'Aisne, qui a une responsable à la diffusion, nous enregistrons 22 nouveaux abonnements pour un objectif de fin d'année de 33. Dans l'Oise, nous n'en sommes qu'à 3 pour un objectif de 41 et dans la Somme à 11 pour 40. C'est essentiellement, lors des congrès de syndicats ou de structures que les abonnements se réalisent... Encore faut-il que notre journal soit invité à participer aux différentes initiatives !

web & magazine
l'actualité sociale et juridique dans toutes ses dimensions

5€/mois
l'abonnement soc/lan

Autorisation de prélèvement

allez vite pour tout savoir... nvo.fr
le rendez-vous du web

... prenez le temps pour tout comprendre
nvo
un mensuel de 52 pages

Bulletin d'abonnement

Société (si nouveau à l'inscription)
Fédération

Nom _____
Prénoms _____
N° _____ Rue _____
Code Postal _____ Ville _____
Titulaire du compte _____
Date de naissance _____
Sexe _____
Métier _____
Profession _____
Date de naissance _____
Métier _____
Profession _____

Je m'abonne à :
☐ NVO BUREAU 100€/an
☐ NVO BUREAU 100€/an
☐ NVO 144€/an

Payement :
☐ Par chèque à l'ordre de la Nouvelle Vie Ouvrière
☐ Par prélèvement automatique sur _____
☐ Par prélèvement mensuel sur _____

Données et signature :
 Date et signature : l'autorisation de prélèvement, et mandat de paiement sont valides
 (à retourner avec le bulletin d'abonnement)

Signature : _____

Établissement bancaire de compte :
 Nom _____
 Adresse _____
 Code Postal _____ Ville _____

Données de contact :
 Nom _____
 Adresse _____
 Code Postal _____ Ville _____

Offre valable jusqu'au 31/12/2015. À lire, à voir, à consulter.

À renvoyer à : Service abonnements Nouvelle Vie Ouvrière/NVO, case 600, 203 rue de Paris, 93016 Montreuil Cedex
 Tél. : 01 49 88 68 60 - Fax : 01 49 88 68 60

N'hésitez donc pas à contacter la CGT Picardie pour préparer cette dimension de notre renforcement : l'abonnement à notre Nouvelle Vie Ouvrière !

Fonctionnaires et agents publics, on vote et on fait voter CGT le 6 décembre

Les agents de la Fonction publique, titulaires et contractuels, éliront en fin d'année leurs représentants dans les instances paritaires. Un enjeu majeur pour toutes et tous.

C'est un rendez-vous de la démocratie sociale dans la fonction publique, un moment d'expression pour les agents, dans le contexte national et local : austérité, suppression d'emplois, dégradation des conditions de travail, conséquences des réformes des collectivités, remise en cause des acquis locaux (temps de travail, congés, régime indemnitaire...). Plus de 5 millions d'agents titulaires et non titulaires de la Fonction publique seront appelés à élire leurs représentants dans différentes instances.

La CGT portera, dans ce scrutin, la voix de l'ensemble des salarié-e-s, de toutes les professions, qui veulent se rassembler autour des valeurs collectives de progrès social et de solidarité. Se mobiliser et agir pour la défense des revendications, des statuts, du pouvoir d'achat, des conditions de travail, c'est aussi agir pour une transformation sociale, économique et environnementale pour un progrès durable. A l'inverse du projet gouvernemental à l'œuvre, notamment la réforme structurelle « Action publique 2022 ». Le gouvernement estimant que les réformes menées depuis vingt ans, la révision générale des « politiques publiques » (2007 à 2012) » et « la modernisation de l'action publique »

" 50 000 suppressions de postes prévues au sein de l'Etat "

(2012 à 2017), n'ont pas suffisamment réduit les dépenses publiques. Elles ont pourtant entraîné abandon de missions et profondes déstructurations. L'État veut ainsi faire le tri entre les missions qu'il jugera devoir conserver et les autres, à abandonner ou privatiser. Il veut aussi définir le nombre d'agents sollicités pour chaque mission, c'est-à-dire répartir les 50 000 suppressions de postes prévues au sein de l'État d'ici à 2022 (70 000 autres étant également planifiées dans le versant territorial).

La CGT dénonce avec énergie le projet gouvernemental. Elle réaffirme que les politiques d'austérité sont partout en échec, tant sur le plan du développement économique que du point de vue de la cohésion sociale.

La CGT se prononce pour des réformes ambitieuses fondées sur le partage des richesses, l'investissement dans le ser-

vice public, dans l'emploi et les salaires, à l'opposé des choix gouvernementaux. Les voix apportées à la CGT contribueront à la construction du rapport de forces nécessaire pour défendre ce qui a été acquis et gagner de nouveaux droits et compteront pour la représentativité de l'ensemble de la CGT.

Alors, on vote et on fait voter CGT le 6 décembre !



NVO n° 3571 Spécial services publics
Numéro spécial rentrée - septembre 2018



Qui est concerné ?

Quelques exemples de professions et secteur concernés

- Personnel de soin
- Collectivité Territoriale (mairie, aggro, Conseil Départemental, Conseil Régional...)

- Finances
- Douanes
- Police
- Pompier des SDIS
- Collèges, lycées, écoles
- Restauration collective
- Travailleurs sociaux

- Chauffeurs de bus
- Eboueurs
- Facteurs
- ATSEM

(liste non exhaustive !)



La lutte des cheminots a permis l'ouverture du débat sur l'avenir du rail partout en France dans et hors l'entreprise SNCF.

La bataille du rail n'est pas terminée !

Après 3 mois de mobilisation intensive contre l'éclatement et la fin du service public ferroviaire, le combat entre dans une nouvelle phase.

Pendant un an et demi, le gouvernement va mettre en place les conditions de l'application de la réforme au 1^{er} janvier 2020, la confrontation sera moins intensive, mais plus longue. Les cheminots vont devoir multiplier les actions sous des formes diverses, pour dénoncer toutes les conséquences néfastes de la réforme et

aussi peser sur les négociations futures comme : le passage de l'EPIC (Établissement Public à Caractère Industriel et Commercial) en SA (Société Anonyme), l'avenir du FRET, la reprise de la dette, les conditions d'ouverture à la concurrence...

Un premier rendez-vous a eu lieu le 18 septembre, jour de la négociation de la Convention Collective Nationale, un second est fixé le 9 octobre prochain, lors de la journée d'action interprofessionnelle.

Ondulys Saint-Quentin : stop à la répression syndicale

En moins de 6 mois, 3 militants de la CGT licenciés (ou en procédure de licenciement).

Depuis la création de la section syndicale CGT en janvier 2017, le patron d'Ondulys (entreprise d'environ 170 salariés, spécialisée dans la fabrique de carton ondulé) use de tous les moyens pour tenter d'empêcher son fonctionnement et son développement : action au tribunal qu'il perdra, entrave au droit syndical, pression sur les sympathisants, avertissements reçus par la représentante CGT, harcèlement, discrimination...

Ces méthodes violentes et illégales n'ont pas empêché la CGT de remporter de nombreuses victoires dans l'entreprise au niveau des heures supplémentaires, sur les conditions de travail, mais aussi l'hygiène et la sécurité, avec

l'appui de l'inspection du travail.

À l'approche des élections professionnelles, la direction de l'usine franchit une nouvelle étape en licenciant un à un les adhérents de la CGT. Une première camarade a été licenciée en mars 2018 après 4 ans et 3 mois de salariat. Elle osait manger le midi à la même table que la représentante CGT.

Un second camarade est en préavis de licenciement après 5 ans et 3 mois de salariat. Il avait osé prendre sa carte publiquement dans l'usine.

Et là, un troisième camarade est convoqué pour un entretien préalable au licenciement avec une dispense de travail dès la remise en main propre du courrier de convocation.

Ces collègues, jamais sanctionnés jusqu'alors, sont appréciés de tous et reconnus pour leur travail.

Le mardi 11 septembre, une action rassemblant environ 70 camarades a eu lieu devant l'usine, avec distribution de tracts aux automobilistes. La Filpac-CGT (Fédération des travailleurs des industries du livre, du papier et de la communication) a rédigé une lettre ouverte sur la situation chez Ondulys. Elle dénonce une véritable « chasse aux sorcières » et appelle au respect de la liberté syndicale et du dialogue social, fondements de la démocratie, garants des droits des travailleurs.



Les intérimaires font grève pour se faire respecter

Chez NOVARES (Villers-Bretonneux), l'égalité de traitement entre salariés embauchés et intérimaires n'est pas respectée. Cela va du taux horaire inférieur à celui des embauchés, au non versement des différentes primes des salariés intérimaires. La colère grondait depuis longtemps. Le 20 juillet, une quarantaine de salarié.e.s intérimaires décident de débrayer.

Soutenus par les embauchés et la CGT, ils exigent le paiement de leur salaire tel que le prévoit la grille de l'entreprise utilisatrice et le versement des primes. Ce ras-le-bol a semé un véritable vent de panique chez NOVARES ainsi que chez ADECCO et MANPOWER, les deux

sociétés d'intérim qui envoient les salariés en mission. Les jours suivants, les enseignes d'intérim et la direction de l'usine sont descendus dans les ateliers, pour essayer d'enrayer le mouvement et dissuader les intérimaires de faire grève. Peine perdue.

Le 27 juillet, rebelote ! Nouveau débrayage des embauchés et des intérimaires. La CGT Manpower, la CGT Adecco et la CGT INTÉRIM ont dépêché sur place plusieurs de leurs militants pour prêter main forte aux salarié.e.s en lutte et au syndicat CGT de NOVARES.

Des premières avancées ont été obtenues, mais insuffisantes. Le taux horaire a bien été relevé mais il

n'atteint pas encore le taux minimum des embauchés. La prime de vacances a été versée aux CDI-Intérimaires mais pas aux intérimaires sous contrat classique.

Le ras-le-bol est toujours là et la lutte continue avec la CGT Interim.



En bref...

Après 3 mois de grève à l'hôpital psychiatrique Pinel d'Amiens, pour revendiquer plus de moyens humains et financiers, l'intersyndicale (CGT, FO, SUD) et les soignants ont obtenu un rendez-vous le 25 septembre avec l'ARS (Agence Régionale de Santé). Déçu par cette rencontre, le collectif rencontre la direction de Pinel prochainement.

La situation de l'hôpital psychiatrique Philippe Pinel s'inscrit dans un contexte d'attaque contre l'hôpital public, contre notre système de santé, et son pivot qu'est la sécurité sociale. Dans notre région comme partout, les

hôpitaux sont exsangues.

Les annonces du président de la République ne répondent en rien aux revendications des grévistes, que ce soit dans les EPHAD, à la maternité de Creil, ou dans les hôpitaux psychiatriques du Rouvray et du Havre. Ces mesures vont dans le sens de fermer plus de services de postes et de lits, de poursuivre le démantèlement de l'hôpital public.

Plus que jamais la CGT réaffirme son soutien plein et entier aux revendications des personnels et de l'intersyndicale.

Luttes en Picardie...

Florépi Guignicourt : menaces patronales sur 4 élus CGT

Après le conflit chez Daunat (entreprise voisine), c'est au tour des syndiqués CGT de Florépi de subir une répression syndicale sans précédent de la part de la direction.

Florépi est une usine spécialisée dans les pâtisseries industrielles, basée à Guignicourt dans l'Aisne. La CGT, majoritaire au niveau représentatif, compte 50% de syndiqués. En permanence et sur tous les fronts, les camarades se battent pour des augmentations de salaires et une meilleure organisation du travail. En juin dernier, 4 élus CGT sont convoqués par la direction à un

entretien avec menace de licenciement. Les dirigeants leur reprochent d'avoir soutenu et participé au conflit dans l'entreprise voisine Daunat, pendant leur temps de Formation Economique Sociale et Syndicale (FESS).

L'union locale de Laon, organisatrice de la formation assure que l'ensemble du programme a été assuré sur la semaine. La direction use de ce prétexte insidieux pour attaquer la CGT et ses représentants. « Casser du militant », briser des élans sociaux, créer des peurs, menacer, sanctionner... la répression syndicale reste un des moyens patronaux pour freiner le développement du syndicalisme.



Les sanctions de tous ordres qui pèsent sur les militants syndicaux traités comme des « voyous » par le patronat sont inadmissibles et n'ont rien à voir avec la réalité du fait syndical. Contre la répression patronale, le syndicat CGT Florépi, les militants CGT de l'Aisne, d'autres professions, des UL, etc. mettent la pression en multipliant les initiatives de soutien : le 13 septembre, toute la CGT était mobilisée pour soutenir les camarades, débrayage, rassemblement devant l'usine.



Activités sociales et culturelles...

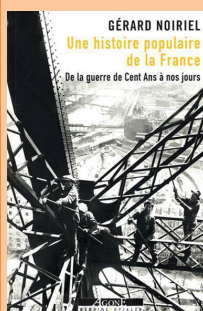
DVD



Mélancolie ouvrière, le film de Gérard Mordillat, retrace la vie de Lucie Baud, figure de la lutte ouvrière. Au début du XX^{ème} siècle, cette ouvrière, mère syndicaliste et féministe avant l'heure, menait une lutte dure dans les filatures.

Éd. Les mutins de Pangée, 23€
<http://www.lesmutins.org/melancolie-ouvriere>

Histoire



l'historien Gérard Noiriel fait le récit du peuple de France à travers les grands événements, les transformations sociales et les luttes depuis la fin du Moyen Âge. Une histoire collective où les résistances de « ceux d'en bas » ont joué un rôle majeur sur les tribulations de notre histoire nationale.

Une histoire populaire de la France- De la guerre de Cent Ans à nos jours, Éd. Agone, 2018, 800 pages, 28€.



Essai

En soutien à la récente grève menée par les cheminots, une trentaine d'auteurs de renom livrent des souvenirs personnels, réels ou fantasmés, de leurs voyages sur les rails. Des récits souvent intimes, signés Annie Ernaux, Tardi ou encore Didier Daeninckx, comme autant d'homages aux trains et aux hommes qui les conduisent.

La bataille du rail-cheminots en grève, écrivains solidaires, Éd. Don Quichotte, 2018, 240 pages, 16.90€ (tous droits reversés aux caisses de grève).